



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1490

Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) pour un montant global de 12 000 euros et approbation d'une convention pour le Musée Urbain Tony Garnier.

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1490 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A TROIS ASSOCIATIONS PATRIMONIALES SUR LE FONDS D'INTERVENTION DU PATRIMOINE (FIP) POUR UN MONTANT GLOBAL DE 12 000 EUROS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LE MUSEE URBAIN TONY GARNIER. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'enveloppe budgétaire du secteur culturel (Direction des Affaires Culturelles) intitulée « Fonds d'Intervention du Patrimoine » permet d'allouer des subventions de fonctionnement à des associations ou institutions œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la ville de Lyon.

Je vous propose de soutenir trois associations, au titre d'actions diverses, pour un montant global de 12 000 €.

**1- Le Musée Urbain Tony Garnier**

Créée en 1992, l'association a pour objectif la promotion du Musée Urbain et de l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des Etats-Unis.

Ses activités permanentes sont la réalisation d'expositions et de visites.

Dans le cadre de l'animation du quartier des Etats-Unis, le Musée Urbain Tony Garnier organise une importante manifestation intitulée « Sacré Béton » et destinée à retracer la saga séculaire d'un matériau hors du commun : le béton.

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé au monde. Economique, fabriqué à partir de ressources locales, il est résistant, malléable, esthétique, recyclable. Il a bouleversé l'art de construire, libérant l'imagination des bâtisseurs.

L'architecte Tony Garnier l'a placé au cœur de sa démarche constructive pour bâtir Lyon au XX<sup>e</sup> siècle. Il a malheureusement une mauvaise image, associée à tort à l'uniformité et à l'urbanisation intense de nos villes.

Ce projet est initié pour durer plus d'une saison culturelle, du mois d'octobre 2015 au mois de décembre 2016.

Une exposition très documentée est prévue, proposant des pièces et objets de collection prêtés par des entreprises partenaires, spécialisées

notamment dans les matériaux de construction, qui soutiennent le projet également sur le plan financier.

Le Musée Urbain Tony Garnier sollicite de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros afin de l'aider à mettre en place cette opération.

## **2- Compagnie Intrusion**

Créée en 2006, cette association a pour objet principal de produire, créer et diffuser des spectacles de théâtre dans des lieux habituels ou aménagés pour l'occasion. Ces spectacles sont particulièrement orientés sur la mémoire et l'histoire de la Shoah.

A l'occasion des 70 ans de la libération du camp d'Auschwitz, la Compagnie Intrusion, en accord avec le centre Hillel, a décidé de rendre hommage à ces hommes et ces femmes victimes de la barbarie nazie.

Dans ce cadre, la Compagnie a choisi de présenter la pièce « Ces mots pour sépulture », d'après le récit autobiographique de Benjamin Orenstein, ancien déporté. Celui-ci a survécu à 7 camps de concentration, dont Auschwitz, et a perdu toute sa famille dans les camps. Il est devenu une grande figure lyonnaise, répondant aux nombreuses sollicitations des collègues et des lycées.

Il est important de noter que l'auteur assistera aux représentations.

La Compagnie Intrusion sollicite de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour la mise en place de cette opération.

## **3- Musée d'Histoire Militaire de Lyon et de sa Région**

Créé en 2006, ce musée situé au quartier Général Frère, a pour objet de contribuer à la conservation, au développement, à la mise en valeur et au rayonnement du patrimoine historique et culturel de l'ensemble des collections qu'il a reçues de l'Association du Musée du Souvenir militaire de Lyon, de favoriser les actions pédagogiques et la recherche, notamment au profit des scolaires et des étudiants, de présenter au public de façon permanente une partie du fonds détenu.

Ce musée retrace l'histoire militaire de Lyon, depuis la conquête romaine, jusqu'à aujourd'hui.

Rénové peu à peu, il souhaite poursuivre la modernisation de l'exposition permanente, certains panneaux de présentation doivent être renouvelés et d'autres créés.

Afin de l'aider dans cette action, le Musée sollicite de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros.

En raison de l'intérêt culturel et patrimonial de ces trois associations patrimoniales lyonnaises, je souhaite leur allouer une subvention pour un montant global de 12 000 € répartis comme suit :

- Musée Urbain Tony Garnier : 5 000 € ;
- Compagnie Intrusion : 5 000 € ;
- Musée d'Histoire Militaire : 2 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant global de 12 000 €, sont allouées aux associations ci-dessous :

- Musée Urbain Tony Garnier : 5 000 € ;
- Compagnie Intrusion : 5 000 € ;
- Musée d'Histoire Militaire : 2 000 €.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante, soit 12 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits sur le budget 2015, enveloppe fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP), programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 42695, nature 6574, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND